

*Les crédits*

sitions des fonctionnaires, le ministre devrait soumettre le projet à une vaste consultation auprès des députés.

Ce genre de consultation m'apparaît importante autant pour le gouvernement que pour les partis d'opposition. Elle pourrait possiblement se faire sous forme régionale. On pourrait inviter, par exemple, l'ensemble des députés du Québec, de l'Ontario, de l'Ouest, des Maritimes, pour leur présenter la proposition, leur expliquer les effets que cela aura sur les centres d'emplois de leur circonscription. Je pense qu'une telle consultation jetterait un éclairage intéressant sur la question et viendrait compléter et enrichir l'analyse préparée par les bureaucrates.

Un autre préoccupation liée aux crédits est la question des services-conseils nationaux du ministère du Développement des ressources humaines. Avant de diminuer les effectifs destinés au service à la clientèle, au service direct aux chômeurs dans toutes les municipalités, dans tous les coins du Canada ou du Québec, est-ce qu'on ne devrait pas plutôt voir s'il n'y a pas des services-conseils qui pourraient être coupés de façon adéquate et qui pourraient répondre aux exigences budgétaires actuelles du gouvernement?

On n'a pas la prétention de dire qu'il n'y a pas de coupures qui doivent être faites. C'est évident qu'avec l'envergure de la dette et du déficit, chacun doit faire sa part, chacun doit contribuer. Quand on dit chacun, cela ne signifie pas seulement les gens affectés au service à la clientèle.

Si on était dans le domaine privé, je pense que des coupures de personnel dans le domaine du service à la clientèle, c'est la dernière chose que l'on ferait. Nous avons un examen de conscience à faire, et j'espère que le ministre invitera tous les députés à donner leur avis sur le projet de réforme pour être certain que la décision finale tiendra compte des réalités de chacune des régions.

Je regardais la liste des critères qui serviront à déterminer ce que sera un centre canadien des ressources humaines, un centre local des ressources humaines, un kiosque. Il y a des critères qui s'appliquent très bien à la ville, d'autres qui s'appliquent à la région, mais il y a des critères qui ne sont pas considérés du tout. C'est assez étonnant, la réorganisation administrative est faite par un bout de la lorgnette.

• (1720)

On dit qu'un centre canadien devra regrouper entre 75 et 150 employés, mais on ne nous parle pas de la clientèle. Selon moi, ce qui devrait définir ce que va être un centre canadien, ce devrait être la clientèle que ces gens vont desservir et, après cela, on fait la structure administrative qui correspond aux besoins. Là, on a décidé de définir la structure et ensuite, on va ajuster les besoins à cette réalité. Cela m'apparaît un peu farfelu, et je pense que c'est notre responsabilité de jouer le rôle de représentants de cette clientèle et qu'on en tienne compte de façon particulière.

Je peux donner, à titre indicatif, un centre d'emploi qui dessert beaucoup de gens saisonniers, des gens qui sont répartis sur un vaste territoire. Dans de telles situations, ne se rend-on pas compte, lorsqu'il y a beaucoup plus de transactions, lorsqu'il y a des périodes beaucoup plus intensives, lorsqu'il y a des programmes à mettre en place pour qu'on donne la chance à ces travailleurs saisonniers de se trouver des emplois ou de développer des emplois qui vont leur donner un revenu supplémentaire, car ils

sont les premiers à vouloir ces emplois, qu'il faut qu'il y ait un service adéquat pour que cela puisse être assuré.

Il m'apparaît donc important que le ministre, dans sa réforme, applique ce qu'il dit dans les documents, c'est-à-dire que la réorganisation doit être centrée sur le client et qu'il y ait du partenariat. Pour faire cela, la première chose est de tenir compte de qui sera client et avec qui les fonctionnaires vont faire affaire, et est-ce qu'il y a des parties de la population, des parties du territoire où il y a plus de personnes qui sont concernées par le régime et que la réforme en tienne compte?

Donc, l'ensemble de ces réflexions vise à faire qu'en attendant qu'on en arrive finalement à cette unification des deux réseaux, tout au moins si le gouvernement fédéral ne veut pas admettre qu'il n'a pas de place dans le domaine de la formation de la main-d'oeuvre, en attendant cette période, qu'on s'assure que les Canadiens, les Québécois qui utilisent les centres d'emploi ne soient pas pénalisés par la décision et qu'on ne se retrouve pas dans des situations aberrantes où les gens vont être obligés de faire d'immenses distances pour pouvoir avoir un service. On devrait prévoir que cela puisse fonctionner correctement.

Il y a un autre élément qu'il faut considérer. Les gens des centres d'emploi, leur salaire est financé de façon très importante, je dirais peut-être autour de 90 p. 100, par la caisse d'assurance-chômage. Cela veut donc dire que ce sont les employés qui paient les cotisations d'assurance-chômage, les employeurs qui paient les cotisations d'assurance-chômage qui font vivre ce régime-là. Ce sont eux qui paient, en bout de ligne, le personnel dans les centres d'emploi. Ils devraient donc avoir un droit de regard sur le genre de services qu'ils vont avoir.

Présentement, on se retrouve dans la situation où, parce que le gouvernement veut créer un fonds d'investissement en ressources humaines important pour pouvoir intervenir dans des secteurs comme la garde d'enfants, dans les services qui sont données aux personnes handicapées, qui sont tous des domaines de juridiction provinciale, le fédéral ayant décidé de créer un fonds d'investissement, il va gonfler artificiellement les besoins financiers de la Commission d'assurance-chômage, alors qu'il aurait pu y avoir une décision toute autre.

Maintenant qu'on fait des surplus avec la caisse d'assurance-chômage, est-ce qu'on ne pourrait pas décider qu'on va continuer à donner des services adéquats de conseils aux gens? Est-ce qu'on ne pourrait pas décider aussi d'avoir une solution mitoyenne qui, en même temps, maintient des services adéquats et permet de diminuer les cotisations à l'assurance-chômage? C'est une façon de créer de l'emploi, parce que si les employeurs paient moins de cotisations d'assurance-chômage, si les employés paient moins, on injecte directement une partie significative de cet argent dans l'économie et c'est beaucoup plus actif en termes de création d'emplois que de la mettre dans un fonds comme le Fonds d'investissement en ressources humaines qui va être géré de façon bureaucratique et ne retournera pas dans l'économie rapidement.

• (1725)

Donc, quand il cherche des solutions pour créer de l'emploi, pour qu'on ait effectivement une meilleure utilisation de tout le potentiel humain qu'il y a chez nous, le ministre devrait considérer cette situation et remettre un peu en question la création de son Fonds d'investissement en ressources humaines ou, à tout le moins, remettre en question l'envergure qu'il veut lui donner, afin que les sommes puissent être mises rapidement en disposi-